

OUVRIÈRES, ÉTRANGÈRES, JUIVES, DES FEMMES DE LA CHAUX-DE-FONDS ET LEURS (NON) DROITS PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^E SIÈCLE

A la mémoire de Françoise Frey-Béguin (1934-2020)

Des recherches sur l'histoire contemporaine du canton de Neuchâtel permettent de lire des informations sur des femmes actives dans les transformations économiques, politiques et sociales¹. Des travaux récents contiennent des analyses novatrices². Dans le présent article, je propose quatre séquences sur la première moitié du XX^e siècle :

1. Rappeler des éléments généraux sur les femmes dans l'industrie neuchâteloise ;
2. Evoquer les activités des femmes dans les organisations ouvrières ;
3. Présenter quelques personnalités juives remarquables ;
4. Résumer les votations cantonales de 1919 à 1959.

Images des femmes dans l'horlogerie neuchâteloise

Alors que l'image de la montre est le plus souvent liée à celle d'un horloger, la production horlogère aurait été impossible sans le travail des femmes. La représentation du travail qui inspire par exemple le peintre loclois Fritz Zuber-Bühler (1822-1896) pour sa fameuse œuvre «L'horloger et sa famille», qui montre le mari à l'établi et l'épouse avec le bébé dans ses bras, ne correspond guère à la réalité du travail dans l'horlogerie au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle³.

¹ Cet article résulte des recherches menées pour une publication de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel : Jean-Marc BARRELET (dir.). *Histoire du Pays de Neuchâtel*, tome 3, *De 1815 à nos jours*, Hauterive, 1993.

² Christian JACCARD, *Le combat politique pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, Institut d'histoire de l'Université, 1996 ; Aline BURKI et Leana EBEL, *A l'heure des petites mains : l'embauche d'ouvrières italiennes : enjeux d'une politique d'emploi sexuée dans l'horlogerie, 1946-1962*, Neuchâtel, 2008 ; Pauline MILANI, *Femmes dans la mouvance communiste suisse : la Fédération des femmes suisses pour la paix et le progrès : un militantisme entre conservatisme et émancipation, 1952-1969*, Neuchâtel, 2007 ; Stéphanie Lachat, *Les pionnières du temps : vies professionnelles et familiales des ouvrières de l'industrie horlogère suisse (1870-1970)*, Neuchâtel, 2014 ; Brigitte STUDER, *La conquête d'un droit : le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, 2020.

³ *La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger : proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial : [dossier de candidature]*, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, 2007. En ligne : <<http://urbanisme-horloger.ch/wp-content/uploads/2017/09/DOSSIER-DE-CANDIDATURE-COMPLET.pdf>>, p. 166. Pour une analyse de cette peinture, cf. <https://www.imagesdupatrimoine.ch/notice/article/le-mythe-de-lhorloger-paysan.html?L=0%2527A%253D0&cHash=e75d7248a0e44d62540e74f0e0accael> ; Elle est aussi reproduite dans Stéphanie LACHAT, *Les pionnières du temps...*, p. 204.

D'autres tableaux sont plus réalistes, comme celui d'Edouard Kaiser, en 1892, « L'atelier de graveurs » qui montre une femme au premier plan, même si elle est chargée d'une activité peu qualifiée⁴. En fait, avec l'industrialisation qui transforme et modernise l'horlogerie neuchâteloise au début du XX^e siècle, les métiers artisanaux sont supplantés par la production industrielle dans les fabriques. Pendant la Première Guerre mondiale, les entreprises peuvent se reconvertir dans la production de munitions⁵. Pour ces nouvelles activités industrielles, les femmes sont recrutées dans une large mesure⁶. Au cours de l'entre-deux-guerres, les crises très profondes provoquent un chômage massif, mais aussi une rationalisation de la production, qui se base sur les nouvelles techniques. Tandis que des métiers traditionnels disparaissent, des femmes travaillent sur des machines qui produisent des pièces standardisées. Dans sa thèse sur l'industrialisation de l'horlogerie de 1876 à 1951, Christophe Koller montre « que les femmes occupent une place centrale, pour ne pas dire prédominante, dans l'essor de l'industrie de la montre suisse »⁷. La restructuration opérée dans les années 1930 par la création de l'ASUAG implique que la majorité du personnel de ce trust est féminine (57 % dans les années 1933-1936)⁸.

Au cours des années 1930, les autorités cherchent à attirer dans les Montagnes neuchâteloises des industries nouvelles afin de diversifier l'économie régionale. En 1937, ces entreprises emploient 155 hommes et 315 femmes à La Chaux-de-Fonds⁹. Environ sept cents emplois pourront être créés, notamment par la fabrique de postes de radio Philips qui fait fonctionner une chaîne de montage à La Chaux-de-Fonds¹⁰. L'implantation de ces nouvelles entreprises provoque des débats au sujet des revenus du personnel : dans l'horlogerie, les salaires moyens pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés de plus de 18 ans passent de 149 centimes à l'heure en 1929 à 170 en 1942, tandis que ceux des ouvrières de plus de 18 ans passent de

⁴ Tableau reproduit dans le tome 3 de l'*Histoire du Pays de Neuchâtel...*, p. 139.

⁵ Françoise FREY-BÉGUIN, « La Chaux-de-Fonds dans le premier quart du XX^e siècle », dans Pierre Béguin, *journaliste et témoin de son temps : un demi-siècle d'histoire de la Suisse, 1930-1980*, Hauterive, 2008, pp. 111-130.

⁶ Cf. la photographie des ouvrières chargées du contrôle des munitions en 1917, dans *Histoire du Pays de Neuchâtel...*, p. 139, p. 146.

⁷ Christophe KOLLER, *L'industrialisation et l'Etat au pays de l'horlogerie : contribution à l'histoire économique et sociale d'une région suisse : [«de la lime à la machine»]*, Courrendlin, 2003, p. 200, cf. aussi pp. 202-209.

⁸ Marc PERRENOUD, « Corporatisme horloger et paix du travail (1926-1937) », dans *Le travail en mutation. Interprétation, organisation et pouvoir, du Moyen Age à nos jours*, Zurich, 1996, p. 305. ASUAG est l'acronyme de Allgemeine Schweizerische Uhrenindustrie AG.

⁹ Cf. Compte rendu de la séance du Conseil général de La Chaux-de-Fonds du 5 mars 1937, *La Sentinelle* du 6 mars 1937.

¹⁰ Cf. *Histoire du Pays de Neuchâtel...*, p. 152.

88 centimes en 1929 à 109 en 1942. En 1935, dans une « nouvelle industrie » qui fabrique des parapluies, les hommes reçoivent 115 centimes et les femmes 55 centimes à l'heure. Dans une autre « nouvelle industrie » active dans le textile, les couturières obtiennent 45 à 55 centimes en 1936, tandis que les tailleurs reçoivent 120 centimes¹¹. Pour évaluer le pouvoir d'achat de ces personnes, il est possible d'indiquer que le prix moyen du kilo de pain atteint 35 centimes en 1935 et 40 centimes en 1937¹².

Les activités des femmes dans les organisations ouvrières

On sait que les organisations ouvrières ont connu un essor remarquable dans les Montagnes neuchâteloises au cours du XX^e siècle. Toutefois, les militantes ouvrières restent d'abord discrètes, à l'ombre des dirigeants¹³.

Dans un beau texte publié en 1993 sous le titre « Rouges et Blanches Flammes! La Chaux-de-Fonds au tournant du siècle », la regrettée Anne-Lise Grobéty a évoqué les mutations urbaines et les activités sociales. Elle signale qu'en 1908 le syndicat des ouvrières sur cadrans est créé et que la section locale de l'Association pour le suffrage féminin est fondée au cours de la même année.

Parmi les membres du premier comité de cette section, on compte onze femmes et six hommes, dont Blanche Graber (1878-1975), épouse de Paul Graber (1875-1956), dirigeant socialiste renommé. Cette militante méconnue a laissé le souvenir d'une forte personnalité. Dans ses mémoires¹⁴, la veuve de Lénine raconte que le dirigeant bolchevique avait chargé Inès Armand d'organiser une rencontre avec Paul Graber, mais que celui-ci vaquait à des tâches ménagères et que sa fille aurait répondu : « Mon père est occupé aujourd'hui. On lave le linge et il est en train de le pendre sur les cordes. »¹⁵ Dans son commentaire, Paul Graber affirma partager des tâches ménagères avec son épouse¹⁶.

¹¹ Cf. Laurène STAUFFER, *La diversification industrielle comme palliatif à la crise? De la recherche d'industries nouvelles à l'Office économique cantonal neuchâtelois (1930-1944)*, mémoire de maîtrise en histoire économique, Genève, 2014, pp. 74-78.

¹² Cf. *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 12 février 1936 et *L'Impartial* du 1^{er} février 1937.

¹³ Cf. Laurence MARTI, « Entre exclusion et hésitations. Femmes et syndicalisme dans l'horlogerie au 19^e siècle », *Cahier d'histoire du mouvement ouvrier 29, Femmes, Syndicats, Engagements*, 2013, pp. 11-26.

¹⁴ Nadjeda KROUPSKAÏA, *Ma vie avec Lénine, 1893-1917: Pétersbourg - Sibérie - Munich - Londres - Genève - Russie et Finlande - Paris - Cracovie - Berne - Zurich - Pétersbourg*, Paris, 1933, p. 243.

¹⁵ Citation reproduite dans *L'Impartial* du 23 septembre 1943.

¹⁶ Cf. son article dans *La Sentinelle* du 30 septembre 1943.

En fait, Blanche Graber a rédigé plusieurs articles dans *La Sentinelle* dès 1905, notamment pour rendre compte des conférences de la secrétaire de l'Union syndicale suisse, Margarethe Faas-Hardegger (1882-1963) invitée par l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds pour stimuler les activités syndicales dans la région¹⁷.

Blanche Graber écrit aussi des articles, en 1911, pour critiquer le projet de nouveau Code pénal dont elle estime qu'il tolère la prostitution à condition que la femme soit consentante.

« Nous, les femmes, sommes donc une marchandise ; nous sommes achetables et vendables ! Nous sommes appelées à élever les enfants, à être la flamme intérieure du foyer, nous qui avons une mission sociale supérieure à remplir, nous serions des esclaves modernes. C'est une forme très nette, très précise, en effet, de l'esclavage plus honteux, plus abject que l'esclavage des planteurs. [...] Nos législateurs seraient bien inspirés en évitant cette honte à la femme suisse, et nous pensions que tous ceux qui, à notre époque, parlent d'émancipation sauront soutenir les efforts pour échapper à une forme aussi honteuse de la servilité. [...] Le législateur avec des airs de saint est donc en train de vouloir perpétuer la double morale, l'une pour l'homme, l'autre pour la femme ; il projette des mesures qui ont permis des scandales éclatants ; il veut nous maintenir dans un état d'infériorité blessant. Si la spéculation commerciale et industrielle permet d'inavouables manœuvres, que penser de la spéculation jouant l'honneur et le corps de la femme ? Un cri d'indignation peut seul y répondre. »¹⁸

Blanche Graber proteste ainsi contre un projet législatif. Après cet article, elle devra attendre soixante années avant d'obtenir le droit de vote au niveau fédéral¹⁹. Toutefois, elle sera élue dans des Commissions scolaires, grâce au droit obtenu par les féministes, dès 1908, dans le canton de Neuchâtel.

En 1993, Anne-Lise Grobéty évoque ainsi les luttes des femmes au début du XX^e siècle :

« Dans les fabriques aussi, le progrès se fait attendre. Les ouvrières les plus mal payées de tout le secteur horloger sont les faiseuses d'aiguilles. En septembre 1911, elles se rebiffent et font la grève. Par bonheur, c'est un vaste mouvement de solidarité de l'ensemble des syndicats qui soutient leurs revendications. [...] On défile dans les rues, le monde du travail fait bloc. Et c'est cette détermination qui va contraindre la direction du groupe Universo [...] à rehausser les salaires des faiseuses d'aiguilles de dix pour cent... Grévistes,

¹⁷ Cf. *La Sentinelle* du 18 janvier et du 25 mars 1905.

¹⁸ *La Sentinelle* du 22 février 1911.

¹⁹ Elle vivra assez longtemps pour se réjouir de la carrière politique de son fils, élu au Conseil fédéral en 1970 et à la présidence de la Confédération en 1975. Ses activités de militante mériteraient d'être mieux connues.

chômeuses, le défilé des vexations, fatigue, angoisse face au terme du loyer à payer, au déménagement peut-être, au logement impossible à retrouver, journées qui se prolongent devant les évier, longue, longue est la route! On se défoule parfois en chantant ses misères.»²⁰

En effet, les enquêtes ayant démontré le faible pouvoir d'achat des ouvrières, même le président de la Chambre suisse de l'horlogerie, Fritz Huguenin (1847-1917) affirme la nécessité de concessions: selon lui, on ne peut plus prétendre que ces bas salaires sont complétés par les revenus de la famille. «L'horlogerie nourrit son homme. Il faut aussi qu'elle nourrisse les femmes et les jeunes filles qui lui apportent le concours de l'habileté de leurs doigts et leur assiduité au travail. Messieurs les fabricants d'aiguilles, la population horlogère attend de vous un bon geste. Faites-le.»²¹

L'enquête syndicale sur les salaires montre les grandes différences entre les ouvrières de 16 ans et celles de 52 ans; en moyenne, elles gagnent 2,65 francs par jour²². En 1911, le prix du kilo de pain atteint 33 centimes²³. La pauvreté de ces ouvrières inquiète différentes personnalités qui redoutent que ces femmes soient ainsi poussées à la prostitution. Les socialistes affirment qu'on «ne saurait plus tolérer des salaires de famine et de démoralisation. La femme a droit à la dignité et à l'indépendance tout autant que l'homme, elle doit surtout à pouvoir gagner son pain. Nous ne sommes plus à l'époque barbare où l'on tolère que des êtres humains crèvent à la peine pour engraisser quelques jouisseurs.»²⁴

L'ampleur du mouvement de solidarité aboutit à une victoire ouvrière. Même si la moitié du cortège est «formée par les jeunes filles grévistes»²⁵, ce ne sont pas des femmes qui prennent la parole, mais deux hommes, Paul Graber et Georges Heymann (1882-1976) qui s'expriment au nom de l'Union ouvrière. Sans succès, les anarcho-syndicalistes tentent de discréditer ces dirigeants auprès des grévistes²⁶.

Au cours de la Première Guerre mondiale, la part des femmes dans la main d'œuvre industrielle augmente dans un contexte de misère révoltante. Toutefois, les interventions publiques des femmes restent limitées, comme le montre l'exemple de la militante Lucie Ablitzer (1900-1945)²⁷.

²⁰ Anne-Lise Grobéty, *La Chaux-de-Fonds, XX^e siècle*, La Chaux-de-Fonds, 1993, pp. 25-26.

²¹ *La Fédération horlogère suisse*, 30 septembre 1911.

²² *La Sentinelle* du 4 octobre 1911.

²³ Cf. *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 12 février 1936 – Tableau du prix du pain de 1877 à 1935.

²⁴ *La Sentinelle* du 4 octobre 1911.

²⁵ *L'Impartial* du 30 septembre 1911.

²⁶ Cf. la réponse à *La Voix du Peuple*, dans *La Sentinelle* du 6 décembre 1911.

²⁷ Cf. Marc PERRENOUD, «Militante ouvrière puis missionnaire outre-mer: le parcours de Lucie Ablitzer (1900-1945), de La Chaux-de-Fonds à Madagascar», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* 33, 2017, pp. 171-189 (désormais en ligne: <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=cmo-001:2017:33::262>).

Issue d'une famille ouvrière française, active dans l'Arc jurassien, elle travaille dans l'horlogerie et s'engage dans les rangs socialistes. Amie de Jenny Humbert-Droz (1892-2000), elle n'hésite pas à prendre la parole en public. Surnommée « la Gosse », elle provoque la libération de Paul Graber tiré de prison par une manifestation, le 19 mai 1917, ce qui motive l'occupation militaire de la ville.

En première page, *Le National suisse* publie un article intitulé « La prise de la Bastille » qui reprend le titre de *La Sentinelle*. Mais le quotidien radical donne une version évidemment différente et ironise sur l'exaltation des manifestants :

« Il y avait des femmes dans le tas, et ce n'était pas elles qu'on entendait le moins. Il y avait une voix tout spécialement qu'on entendait au-dessus de tout, une voix de gosse, de femme ou d'eunuque, qui poussait des piaulées à vous donner le frisson. [...] Ces cris suraigus, ce chambard et tout ce fourbi fait songer à ce qui se passerait dans une maison de fous déchaînés, en proie à une crise collective. »²⁸

De plus, un autre journal publie une caricature représentant la militante qui ouvre son corsage devant les militaires armés de baïonnettes. Ses partisans démentent les rumeurs selon lesquelles elle aurait accompli ce geste provoquant. Plusieurs journaux mentionnent les reproches adressés à Lucie Ablitzer : il lui est reproché d'être jeune, étrangère, ouvrière, virulente, d'avoir été élevée par son père après le décès précoce de sa mère, de parler cheveux au vent. Bref, elle ne respecte pas les normes sociales. Après l'avoir emprisonnée, le Conseil fédéral décide de l'expulser de Suisse, mais les protestations aboutissent à sa libération et à son retour à La Chaux-de-Fonds à condition qu'elle se tienne tranquille. Par la suite, ses activités deviennent de plus en plus discrètes et elle cesse de militer dans les rangs socialistes en 1918. Rien n'atteste qu'elle ait participé à la grève générale de novembre 1918 déclenchée pour revendiquer neuf objectifs, dont le deuxième est le droit de vote pour les femmes. Toutefois, les militantes restent très discrètes à La Chaux-de-Fonds en novembre 1918²⁹. Cet affrontement laisse des traces profondes dans la société suisse. A nouveau majoritaires lors des élections communales de mai 1918, les socialistes renouvellent leur victoire de 1912 et peuvent désormais gérer l'administration municipale pendant des décennies. Ils s'efforcent d'exprimer une nouvelle orientation sociale et politique. On peut en trouver des traces dans les monuments. En 1910, les autorités radicales ont mis en place le Monument de la République. L'œuvre de Charles L'Eplattenier (1874-1946) montre une femme qui symbolise

²⁸ *Le National suisse* du 22 mai 1917.

²⁹ Cf. Marc PERRENOUD, « La grève générale à La Chaux-de-Fonds », *Traverse. Revue d'histoire*, 2018, 2 - *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 2018, pp. 231-253.

les nouvelles institutions, tandis que les acteurs politiques, représentés par les membres de la colonne républicaine qui prit le pouvoir à Neuchâtel le 1^{er} mars 1848, ne sont que masculins.

En 1934, ce sont les autorités socialistes qui inaugurent une statue dans l'espace public. C'est désormais le sculpteur André Huguenin-Dumittan (1888-1975) qui crée plusieurs œuvres avec le soutien des autorités. Sa statue « Maternité » inaugurée le 7 juillet 1934 représente une mère qui tient son bébé. La cérémonie d'inauguration est animée par des orateurs, tandis que les femmes écoutent dans l'assistance sans prendre la parole³⁰.

Certes, au cours de l'entre-deux-guerres, l'intensité des clivages sociaux et politiques exprimée lors de la grève générale de 1918 entraîne l'émergence d'une sorte de société parallèle constituée par les organisations ouvrières. Les syndicats, les coopératives et le parti socialiste forment la « trilogie ouvrière » qui motive des groupes sportifs, musicaux et culturels. Dans ce cadre, un film sur « la vie d'un ouvrier dans les Montagnes neuchâteloises » est réalisé en 1930. Les scènes fictives sont interprétées par la troupe de la « Théâtrale de la Maison du Peuple ». On y voit la famille ouvrière idéale : le chef de famille discute avec son fils qui lit le quotidien socialiste « La Sentinelle », tandis que le garçon joue du violon sous le portrait de Charles Naine, pendant que les femmes font de la couture et servent le thé³¹.

En fait, la place des femmes dans le mouvement ouvrier reste très problématique. Dès décembre 1918, des débats sur leur présence dans les entreprises horlogères animent les syndicats. Une assemblée convoquée le 15 mars 1919 à La Chaux-de-Fonds décide de s'opposer au travail féminin dans des fabriques, par 500 voix contre 66 et 37 abstentions. La crainte d'une crise, après la fin de la prospérité provoquée par la guerre, motive l'opposition des ouvriers qualifiés à l'engagement de personnes peu formées, recrutées auparavant pour la production de matériel de guerre. Le rédacteur du quotidien socialiste regrette cette décision syndicale. « Aucune force n'arrêtera l'introduction de la main-d'œuvre féminine, pas plus qu'on n'a pu arrêter le développement de la machine. »³²

Lors des négociations entre les organisations professionnelles, la volonté patronale de recruter des femmes afin de moderniser la production pour lutter contre la concurrence se heurte aux réticences ouvrières. Pendant la séance du 9 septembre 1919 à La Chaux-de-Fonds, face aux représentants du

³⁰ Cf. les deux photographies de Marcel Dupan, Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Département audiovisuel, CFV ICO P3-203 et CFV ICO P3-204 (en ligne : http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/iconographie/fonds_courant/P3-203.jpg et http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/iconographie/fonds_courant/P3-204.jpg).

³¹ Cf. l'image tirée du film publiée dans mon article « Le mouvement ouvrier au risque du cinéma », *Musée neuchâtelois*, 1995, 4, p. 214.

³² *La Sentinelle* du 16 mars 1919.

Syndicat des producteurs de la montre, le secrétaire central de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH), Achille Grospierre (1872-1935) s'oppose au projet patronal d'admettre que les femmes forment un tiers du personnel. « Les ouvriers éprouvent une répugnance presque surhumaine à l'égard de la main d'œuvre féminine. L'idée est ancrée en eux, que son introduction ruinera le travail de l'ouvrier et fera baisser les salaires. »³³ Un compromis sera trouvé afin d'introduire la semaine de 48 heures. Les dirigeants syndicaux restent partagés entre l'opposition au travail féminin exprimée par de nombreux syndiqués et la compréhension pour l'engagement des femmes dans les entreprises modernisées. Des femmes sont encouragées à rédiger des articles pour la presse syndicale, par exemple, dès 1918, dans la rubrique « Le coin de l'ouvrière ». Toutefois, la place des femmes reste marginale dans les structures syndicales. En mai 1923, une lettre de protestation signée par environ 600 membres s'oppose au licenciement d'une demoiselle salariée par le secrétariat local de la FOMH. Elles écrivent notamment au secrétaire central Conrad Ilg (1877-1954) : « Nous estimons être assez nombreuses à La Chaux-de-Fonds, pour avoir le droit d'avoir une femme qui nous représente au bureau local. Ayant peu de rapports avec le Bureau de La Chaux-de-Fonds, nous comprenons que vous ne voyiez pas comme nous la nécessité d'y avoir une femme qui soit à même de comprendre toutes les situations qu'il nous serait impossible d'exposer à des hommes. »³⁴ Ilg et Grospierre justifient la décision par la diminution du nombre de membres ; préconisant des « sentiments pratiques », ils reprochent aux signataires des « ressentiments » et des « raisons purement sentimentales ».

Par lettre du 7 juin 1926, Conrad Ilg indique à la section de La Chaux-de-Fonds les critères pour recruter du personnel administratif : « Il résulte de nos expériences que ce travail de détails peut le mieux être exécuté par une demoiselle de bureau. Il ne faut naturellement pas que ce soient des femmes qui ont travaillé auparavant à la fabrique, mais des demoiselles venant de l'École de commerce. Celles-ci connaissent presque toujours deux langues, sont assez au courant de l'orthographe [sic], peuvent sténographier et obtiennent à la machine à écrire une habileté qu'un homme n'atteint que rarement, puis elles travaillent bien mieux selon les ordres et les instructions qui leur sont données. [...] Ce ne peut être également la tâche d'un commis indépendant ou d'un secrétaire d'enregistrer la correspondance quotidienne et il y a encore tant de travaux de bureau qu'une demoiselle de bureau peut

³³ Procès-verbal de la séance du 9 septembre 1919, publié dans *Rapports pour 1918/1919* de la FOMH, Berne, 1920, p. 196.

³⁴ Lettre du 8 juin 1923 du « Comité de protestation » au président central de la FOMH, Schweiz. Sozialarchiv (SSA), SMUV 07A-0017 (12).

exécuter plus vite qu'un homme qui a à penser à autre chose qu'à s'occuper de ces bagatelles. Nous voudrions aller plus loin encore.»³⁵

En septembre 1930, la section locale de la FOMH compte 5688 membres, dont 34 % de femmes³⁶, mais aucune cotisante n'exerce de responsabilités en tant que secrétaire ou présidente.

Le 2 juillet 1932, une syndiquée de La Chaux-de-Fonds écrit au conseiller national et secrétaire central Achille GrosPierre: «J'étais finisseuse de boîte, j'ai travaillé en fabrique jusqu'à mon mariage ayant ma mère avec moi. J'ai quitté croyant bien faire de rester dans mon ménage, comme on nous répète tant qu'une fois mariée la femme ne devrait pas plus travailler. Malheureusement j'ai mal réussi, car je n'ai droit à rien, après avoir payé des cotisations si longtemps (soit environ 25 ans). [...] Et avec tous ces maux encore la maladie, c'est-à-perdre la tête. Je ne sais vraiment pas pourquoi on fait cette différence entre femmes mariées [...] la vie est aussi pénible pour nous que pour elles.»³⁷

Le 12 septembre 1932, le secrétaire central Emile Giroud (1896-1963) écrit au secrétaire local de La Chaux-de-Fonds au sujet des abus d'assurance-chômage qui seraient commis plus particulièrement par des femmes mariées: «On nous dit également que des femmes qui n'ont pas travaillé en fabrique depuis longtemps y sont entrées grâce à la complaisance d'un patron et y ont un stage de quelques mois pour avoir la possibilité d'entrer dans la caisse d'assurance. Ensuite ces bonnes femmes sont mises au chômage et elles réclament des secours de leur caisse. On se trouve là en présence d'abus manifestes et, dans ces cas, les secours doivent être impitoyablement refusés. Un tel cas a été cité à la commission fédérale en parlant de La Chaux-de-Fonds. Tu vois d'ici l'effet produit sur des adversaires par de telles déclarations. Nous te signalons ces critiques en te priant de veiller encore plus que par le passé pour que de tels abus soient impossibles chez nous.»³⁸ De plus en plus engagés dans la gestion des caisses de chômage, les dirigeants syndicaux doivent obtenir des subventions publiques pour financer les prestations. Dans ce contexte, les femmes restent dans une situation déterminée par les normes de la société suisse³⁹.

En novembre 1934, après avoir assisté à un cours syndical, une ouvrière reçoit une caricature anonyme qui la traite de «la Oin-Oin militant». Elle écrit donc au secrétaire syndical René Robert (1885-1955), en mentionnant

³⁵ SSA, SMUV 07A-0017 (12).

³⁶ Tableau statistique du 28 octobre 1930, SSA, SMUV 07A-0017 (16).

³⁷ SSA, SMUV 07A-0017 (14).

³⁸ SSA, SMUV 07A-0017 (16).

³⁹ Sur les effets du corporatisme horloger et du paternalisme traditionnel, cf. Françoise LOERTSCHER-ROUGE, «La politique de la FOMH dans l'horlogerie lors de la crise des années 30 (1930-1937)», *Revue européenne des sciences sociales*, 1977, 15/42, pp. 143-199.

les deux journalistes de la droite la plus virulente, Gustave Neuhaus (1877-1962) et René Braichet (1910-1977) : « Les Neuhaus, Braichet et Co sont surclassés, eux, du moins, attaquent *des hommes* du camp adverse et osent signer leurs élucubrations. Mais que penser du syndicaliste socialiste qui use de tels procédés pour dégoûter une sociétaire de s'intéresser aux problèmes vitaux de l'heure, n'est-ce pas triste ? »⁴⁰ Elle témoigne ainsi des obstacles opposés aux femmes qui s'écartent des normes préconisées et admises dans la société helvétique. La crise des années 1930 augmente la part des femmes dans la main d'œuvre horlogère, mais aussi les reproches aux patrons accusés de moderniser la production en écartant les hommes qualifiés pour les remplacer par des femmes sous-payées. Réuni à La Chaux-de-Fonds les 3 et 4 octobre 1936, le « Congrès des ouvriers horlogers suisses » affirme représenter 22'000 syndiqués et adopte une résolution en six points qui réclame notamment la « réglementation de l'emploi des femmes dans l'horlogerie les protégeant contre l'exploitation dont elles sont généralement victimes et défendant aussi les hommes contre l'envahissement des professions dites masculines et contre la concurrence intenable dont elles sont l'instrument involontaire »⁴¹. L'obsolescence des méthodes traditionnelles, le risque de la prostitution des femmes sous-payées, la menace des troubles sociaux, la crise de l'autorité des chefs de famille, constituent des arguments qui amèneront à la conclusion, en mai 1937, de l'accord de paix du travail dans l'horlogerie, après une grève des ouvrières du cadran.

Au cours des années 1930, de nombreuses femmes participent aux manifestations, comme l'atteste par exemple une photographie du Premier Mai 1935 avec une banderole pour voter « l'initiative de crise »⁴². On y reconnaît Marcelle Corswant-Hirsch (1909-2008)⁴³. En février 1936, elle participe à la fondation du Comité chaux-de-fonnier des Femmes contre la guerre

⁴⁰ SSA, SMUV 07A-0017 (14).

⁴¹ *La Lutte syndicale* du 21 novembre 1936. Ce journal publie aussi la lettre du 9 novembre 1936 adressée par la FOMH aux associations patronales de l'horlogerie et des branches annexes. Le secrétaire central René Robert (1885-1955) fustige les transformations industrielles qui écartent les ouvriers qualifiés, « menacés d'être chassés de leur métier par l'invasion des femmes. [...] Il est impossible de placer, dans d'autres métiers déjà encombrés, ces ouvriers qui ont fait, ne l'oublions pas, la supériorité de l'horlogerie suisse et dont on déplorerait peut-être bientôt l'absence. [...] Des mesures de protection doivent être prises – si possible d'un commun accord entre associations ouvrières et patronales, – ou, à défaut d'accord, par les pouvoirs publics dont c'est à la fois le devoir et la tâche de s'occuper de cette très grave question. Les femmes doivent bénéficier de salaires convenables, leur permettant de vivre honorablement. Les hommes ont le droit de rester des chefs de famille capables de gagner le pain des leurs, et pour cela ne doivent pas être constamment menacés d'être chassés de leur emploi par des femmes mal payées. »

⁴² Cf. notamment les photographies de Marcel Dupan, Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Département audiovisuel, CFV ICO P2-434-439, 705, ainsi que P3-174-181 (en ligne).

⁴³ https://biblio.chaux-de-fonds.ch/iconographie/Fonds_courant/p3-170.jpg

et le fascisme, dans le cadre du Rassemblement Universel pour la Paix⁴⁴. Présidente locale de cette organisation proche des communistes, elle multiplie les interventions. Elle signe la lettre ouverte adressée, le 5 mars 1936, au conseiller d'Etat Antoine Borel (1887-1968) qui, lors de son discours commémoratif du 1^{er} Mars au Cercle du Sapin de La Chaux-de-Fonds, avait déclaré: « Que dire des femmes? On a voulu en faire l'égal de l'homme. Son rôle est plus élevé dans la civilisation que celui de l'homme, mais il n'est pas le même. Le fléchissement de la natalité qui est un phénomène grave dans le canton de Neuchâtel n'est pas dû seulement aux difficultés de la crise, mais aussi à la carence des femmes. »⁴⁵ Les « femmes contre la guerre et le fascisme » protestent contre cette déclaration, insistent sur l'ampleur de la crise qui empêche les femmes de donner naissance à des enfants qui seront victimes de la sous-alimentation et du chômage, puis qui risquent de devenir de la chair à canon. Confrontées à ce « devoir moral de renoncer à la maternité », elles appellent donc Borel à lutter contre la crise et à accorder aux femmes tous les « droits d'êtres sociaux » qui accepteront donc « plus consciemment et avec une joie nouvelle » d'être mères⁴⁶.

En avril 1936, un groupe de femmes socialistes se constitue parmi les organisations ouvrières de La Chaux-de-Fonds. Auparavant, celles-ci regroupaient des femmes dont les activités se limitaient à des travaux de couture pour les familles pauvres, à des contributions à la Vente annuelle pour « La Sentinelle » et parfois à des soirées théâtrales ou musicales⁴⁷. Désormais, quelques dizaines de femmes se réunissent pour mener des activités politiques, en particulier pour la solidarité internationale⁴⁸. La première présidente est Jeanne Graedel (1904-1974)⁴⁹. En 1938, Edwige-Léa Mayer-Coen (1888-1968), issue d'une famille juive d'Italie, lui succède, tandis que Blanche Graber reste vice-présidente.

⁴⁴ En janvier 1939, l'Association suisse pour le suffrage féminin décidera d'en sortir, cf. *L'Impartial* du 17 janvier 1939.

⁴⁵ *L'Impartial* du 2 mars 1936.

⁴⁶ *La Sentinelle* du 7 mars 1936. Dans son discours du 31 juillet 1936 à La Chaux-de-Fonds, la militante communiste Anne Barraud (1906-?) « fit un appel émouvant à toutes celles dont le rôle consiste à donner la vie, à élever, à éduquer, à former les caractères, les volontés. Son discours fut un long plaidoyer de l'humanisme vibrant, persuasif, émotif. Elle sut trouver les mots qu'il faut pour toucher le cœur de mères, de femmes. » (*La Lutte* du 8 août 1936). Dans les différents discours politiques, le rôle essentiel d'une femme reste celui de la mère.

⁴⁷ Cf. par exemple dans *La Sentinelle* du 14 janvier 1899 un article qui valorise cette société qui se réunit au Cercle ouvrier « pour y travailler et non pour bavarder ou pour y casser du sucre sur le dos du prochain. On nous assure que ces dames s'interdisent tout cancan et tout commérage ». En creux, cet article indique les griefs adressés aux organisations de femmes.

⁴⁸ Cf. *La Sentinelle* du 15 avril, 12 mai et 28 juillet 1936, du 12 mai, du 26 octobre et du 25 novembre 1937.

⁴⁹ Sur son mari Adolphe Graedel (1902-1980), cf. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006043/2004-12-15>.

Ces femmes innovent par leurs interventions dans les manifestations dans les rues. Une oratrice est dénigrée en tant que femme « sans pudeur » et « mauvaise ménagère » dans *L'Effort* du 24 septembre 1936.

En décembre 1936, une réunion urgente regroupe les quatre associations féminines de La Chaux-de-Fonds : celle pour le suffrage féminin présidée depuis 1932 par Lucie Challandes-Picard (1886-1981), celle dirigée par Marcelle Corswant, la section locale des femmes socialistes, ainsi que l'Association féminine des Arts et Métiers, présidée par Jeanne Crisinel (1889-1975). Il s'agit de « protester contre les atrocités commises en Espagne envers les enfants victimes innocentes de cette guerre »⁵⁰. Elles lancent un « appel pressant à la population, sans distinction de tendances politiques, sociales ou religieuses, pour hospitaliser les pauvres petits sans foyer ». En effet, malgré les clivages sociaux et les divergences partisans, des femmes s'engagent lors de la guerre civile espagnole pour secourir des enfants. Par la suite, les divisions apparaissent, en particulier après le pacte Hitler-Staline de 1939. Les socialistes le rejettent et rompent donc la collaboration avec les « Femmes contre la guerre et le fascisme ». Celles-ci sont aussi confrontées à l'interdiction des organisations communistes approuvée par les électeurs neuchâtelois en 1937. Au début de la guerre, seule une dizaine de membres continuent de militer dans ce groupe, très surveillé par la police⁵¹. De leur côté, les Femmes socialistes continuent leurs activités, en particulier pour l'aide aux réfugiés, grâce à Regina Kägi-Fuchsmann (1889-1972) qui préconise la solidarité internationale avec les victimes en France. De plus, les Femmes socialistes s'associent, dès mars 1942, à la Journée annuelle des Femmes neuchâtelaises, qui s'insère dans le cadre de la défense nationale spirituelle.

Des femmes remarquables dans la population juive

Les positions éminentes de Lucie Challandes-Picard, de Marcelle Corswant-Hirsch ou de Edwige Mayer-Coen s'insèrent dans des orientations politiques différentes. Toutefois, leurs origines juives constituent un point commun entre ces militantes, même si elles-mêmes restent très discrètes à ce sujet. Alors que les recensements fédéraux de la population

⁵⁰ Appel à la population publié dans *L'Impartial* du 24 décembre 1936. Dès 1924, Jeanne Crisinel est élue par le Conseil général membre de la Commission de l'École de travaux féminins, sur proposition du Parti progressiste national. C'est aussi grâce à celui-ci que Lucie Challandes siège dès 1927 dans la Commission scolaire.

⁵¹ Cf. Archives de l'Etat, Neuchâtel, Police-1POL-323/05. La police cantonale obtient des informations très détaillées grâce à une moucharde qui participe aux séances.

indiquent un pourcentage d'israélites qui passe de 2,6 % en 1900 à 1,3 % en 1950, les femmes juives multiplient différentes activités.

Une des pionnières, Mathilde Wolf-Weill (1878-1970) a épousé Jules Wolf, industriel horloger et espérantiste actif. Elle rédige des pièces de théâtre : *Paternité* en 1913⁵², puis *Not' pasteur* en 1921. Alors présidente du groupe suffragiste, elle présente une pièce sur une jeune fille qui s'éloigne de la vie bourgeoise pour mener une carrière pastorale dans un village, y lutter contre l'alcoolisme et s'y marier en négligeant les inégalités sociales⁵³. Fille de Mathilde, Yvonne Wolf (1916-1968) épousera Charles Wolf et sera aussi une militante féministe, ainsi que leur fille Claudine Stähli-Wolf, elle-même mère et grand-mère de féministes⁵⁴.

Hélène Blum-Horowitz (1893-1976) a accompli un parcours très différent. Française, née aux Breuleux dans une famille appauvrie par les crises horlogères, elle épouse un horloger russe Israël Horowitz à La Chaux-de-Fonds en 1917. Expulsé par le Conseil fédéral en 1919 pour menées bolchevistes, le couple part en URSS. En 1922, séparée de son mari, elle décide de revenir en Suisse. Avec l'aide de Paul Graber, elle obtient une autorisation provisoire de séjour⁵⁵. Ouvrière sertisseuse, elle participe à des activités syndicales. Le 8 juin 1930, elle écrit à Achille GrosPierre pour protester contre le fait qu'elle ne peut pas retirer une grande partie de son carnet d'épargne dont elle a besoin car elle est au chômage : « Je compte donc sur votre esprit d'équité pour faire modifier dans un sens moins défavorable aux cotisants, les statuts actuels qui, selon mon humble avis sont contraires au bon sens et aux intérêts bien compris des ouvriers. [...] Car il est inadmissible qu'une société qui doit avant tout se fixer pour but la protection de ses membres, emploie pour ce faire des procédés que ne désavoueraient pas les banquiers les moins scrupuleux. »⁵⁶

Après avoir pu régulariser sa situation, elle s'affirmera comme une militante active et publiera de nombreux articles.

Tandis que ces femmes restent très discrètes sur leurs origines juives, d'autres natives de La Chaux-de-Fonds vont être confrontées aux drames du XX^e siècle.

⁵² Elle y dénonce les difficultés des mères célibataires, victimes de l'hypocrisie sociale et des inégalités économiques. Editée à compte d'auteur par l'Imprimerie coopérative à La Chaux-de-Fonds en 1913, la pièce en quatre actes sera traduite en espéranto et publiée par Hachette à Paris en 1913.

⁵³ *Le Mouvement féministe*, 25 juin 1921.

⁵⁴ Cf. *Arcinfo* du 14 juin 2019, « Militantes de grand-mère en petite-fille ». Cf. aussi la contribution de Claudine Stähli-Wolf à cette publication : Françoise FREY *et al.*, *La femme et l'évolution de ses droits en Suisse et en Occident : catalogue de l'exposition*, Neuchâtel, 1991, pp 59-135.

⁵⁵ Archives fédérales suisses, E4264#1985/196#19758*.

⁵⁶ SSA, SMUV 07A-0017 (16).

Dès l'entre-deux-guerres, les organisations suffragistes revendiquent le droit des femmes à garder leur nationalité après avoir épousé un étranger⁵⁷. Ce problème est examiné et débattu lors du «X^e Congrès du suffrage international» à Paris en 1926. Membre de la délégation suisse, Jeanne Vuilliomonet-Challandes (1870-1938) qui préside la section locale de l'Association pour le suffrage féminin, publie à son retour quatre longs articles dans *L'Impartial*⁵⁸.

Ce problème reste entier par la suite⁵⁹. Le 15 décembre 1942, *La Sentinelle* publie le compte rendu d'une conférence d'Annie Leuch-Reineck (1880-1978) sur les mariages franco-suisse et la nationalité de la femme mariée. Selon cette ancienne présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, le Conseil fédéral consolide et aggrave, au cours de la Seconde Guerre mondiale, les procédures qui retirent la nationalité suisse aux femmes qui épousent des étrangers. De plus, à cause de la législation française, elles risquent de devenir apatrides, si elles ne font pas elles-mêmes la demande de devenir française. Contre l'avis du Tribunal fédéral, le Conseil fédéral a décidé que le mariage entraînait automatiquement la perte de la nationalité suisse. L'article de *La Sentinelle* ajoute : «Et c'est ainsi que, depuis lors, des femmes suisses ayant épousé des Français se trouvent du jour au lendemain exclues de leur propre pays! Ce que cette situation a de tragique, l'on a pu s'en rendre compte par les questions souvent émouvantes, posées dans l'auditoire par celles qui ne s'étaient pas doutées combien elles étaient peu ou mal informées : aussi la conférencière a-t-elle insisté sur la nécessité pour les jeunes filles et pour leurs parents de se renseigner exactement, comme sur l'utilité qu'aurait le droit de vote pour les femmes, qui leur rendrait plus facile de modifier cet état de choses.»⁶⁰

Plusieurs femmes de La Chaux-de-Fonds subissent les effets de cette législation. Trois parcours peuvent être évoqués ici :

⁵⁷ Sur l'aggravation de ce problème dès 1927 dans le cas de la France, cf. Stéphanie LEU, *Les petits et les grands arrangements. L'Etat bilatéral: une réponse au défi quotidien de l'échange de populations. Une histoire diplomatique de la migration et du droit des migrants entre France et Suisse. Organisation, acteurs et enjeux (inter)nationaux. Milieu du XIX^e siècle - 1939*, Berne, 2012, notamment pp. 562-566.

⁵⁸ Elle termine son dernier article, après avoir témoigné «d'une vertu aussi rare qu'exquise: la solidarité entre femmes», *L'Impartial* du 6 juillet 1926.

⁵⁹ Silke Margherita REDOLFI, *Die verlorenen Töchter. Der Verlust des Schweizer Bürgerrechts bei der Heirat eines Ausländers: rechtliche Situation und Lebensalltag ausbürgert Schweizerinnen bis 1952*, Zurich, 2019. Cf. notamment les interventions des parlementaires neuchâtelois Paul Graber et Henri Perret, pp. 150, 204-205, 305.

⁶⁰ Cf. Brigitte STUDER, «“Die Ehefrau, die den Ausländer heiratet, soll sich die Geschichte klar überlegen” : Geschlecht, Ehe und nationale Zugehörigkeit im 20. Jahrhundert in der Schweiz», *Tsantsa* 9, 2004, pp. 49-60.

Née le 4 septembre 1885 à La Chaux-de-Fonds, Marcelle-Miriame, est originaire du Landeron-Combes par son père Fernand Schwob, chef d'un atelier de graveurs et guillocheurs, promu lieutenant d'infanterie en 1883. En 1911, elle épouse à Paris Achille Lipmann et perd la nationalité suisse. Déportée depuis Drancy avec sa fille, elle meurt à Auschwitz le 5 août 1943⁶¹.

Née à La Chaux-de-Fonds le 15 janvier 1882, fille de Samuel, négociant, naturalisé à Bâle et d'Estelle Schwob qui fut originaire de Tramelan, Camille Ullmann se marie à Besançon en 1902. Avec son époux français et sa fille, elle fuit dans le Puy-de-Dôme, rédige des articles dans un journal résistant sous pseudonyme. Dans un texte publié le 22 août 1943, elle y fait un « éloge de la poussière », compagne inséparable de la Mort. « Quand nous ne pourrons plus tenir le torchon, elle gagnera sur nous, elle, la plus forte, et quand nous aurons achevé notre chienne de vie, elle nous ensevelira. »⁶² Déportée à Auschwitz, elle y meurt le 15 octobre 1943.

Deux enfants d'Arthur Didisheim (1860-1910), fabricant d'horlogerie naturalisé en 1911, vivent à Besançon en 1942. La sœur, Marianne née le 30 novembre 1891 à La Chaux-de-Fonds, veuve d'Henri Blum (1882-1937), a perdu la nationalité suisse par son mariage en 1913, sera assassinée à Auschwitz, le 18 février 1943⁶³. Son frère Louis, né à La Chaux-de-Fonds le 24 septembre 1894, est arrêté à Besançon le 25 juillet 1942. Sa sœur Marianne avertit immédiatement le consulat de Suisse. Libéré le 8 août, il est à nouveau arrêté le 21 août 1942. C'est sa nièce qui alerte le gérant du consulat, ainsi que son frère domicilié à Genève qui apprend qu'il a été transféré à Pithiviers, puis à Drancy. Le consulat de Suisse à Paris réussit à le faire libérer et à le rapatrier par un train qui arrive à Genève, le 31 janvier 1943⁶⁴.

Ces trois parcours tragiques illustrent la fragilité des droits acquis et les limites de la protection juridique pour les femmes. A partir de 1945, les femmes juives de La Chaux-de-Fonds s'engagent davantage dans des activités publiques⁶⁵.

⁶¹ Des documents se trouvent en ligne, cf. notamment : <https://lesdeportesdesarthe.wordpress.com/lipmann-marcelle-nee-schwob/>

⁶² Maurice MANDON, *Une plume contre Vichy: Jean Rochon (1903-1944) et le journal « La Montagne » sous l'Occupation (1940-1944)*, [Clermont-Ferrand], 1996, p. 44.

⁶³ Balz SPÖRRI, René STAUBLI et Benno TUCHSCHMID, *Die Schweizer KZ-Häftlinge - Vergessene Opfer des Dritten Reichs*, Zurich, 2019, pp. 256-257. Une version française de cet ouvrage sera publiée par Alphil.

⁶⁴ Archives fédérales suisses, E2001-08#1978/107#423*, E2200.42-01#1000/590#1032*, E2200.106-01#1976/114#296*.

⁶⁵ Cf. *L'Impartial* du 3 avril 1945 et du 15 novembre 1949.

Aperçu des votations cantonales de 1919 à 1959

C'est un long processus, analysé par Christian Jaccard et par Brigitte Studer, qui a permis aux femmes neuchâteloises d'obtenir le droit de vote.

Au début du XX^e siècle, les socialistes affirment leurs convictions internationalistes et antimilitaristes, tandis que les militantes suffragistes tiennent à proclamer leur patriotisme⁶⁶. Dès 1915, des députés socialistes de La Chaux-de-Fonds interviennent au Grand Conseil pour le suffrage féminin. En 1919, la gauche peut bénéficier de l'apport de radicaux et de libéraux pour obtenir une majorité au parlement. Neuchâtel est donc le premier canton suisse à organiser une votation sur ce sujet, mais la majorité des électeurs neuchâtelois refusent d'accorder le droit de vote aux femmes. Même dans les deux villes ouvrières des Montagnes neuchâteloises, les féministes restent minoritaires. C'est une victoire pour leurs adversaires, dirigés par des personnalités comme le colonel Louis Apothéloz et le journaliste Gustave Neuhaus, qui furent aussi en première ligne contre la grève générale. En 1941, la proposition lancée par un socialiste chaux-de-fonnier est rejetée par la majorité, encore plus massive, des électeurs. En 1948, l'évocation de la révolution démocratique partie des Montagnes neuchâteloises en 1848 ne suffit pas à inverser la tendance négative, même si le rapport des forces est à peu près rétabli au niveau de celui de 1919. Il faudra attendre plus d'une décennie pour que les électeurs neuchâtelois accordent le droit de vote aux femmes.

	La Chaux-de-Fonds: Non	La Chaux-de-Fonds: Oui	Canton: Non	Canton: Oui
1919	56.3 %	43.7 %	69.2 %	30.8 %
1941	69.5 %	30.5 %	75.3 %	24.7 %
1948	57.6 %	42.4 %	67.2 %	32.8 %
1959 votation fédérale	36.7 %	63.3 %	47.8 %	52.2 %
1959 votation cantonale	32.8 %	67.2 %	46.4 %	53.6 %

Tableau: Votations sur le droit de vote des femmes

⁶⁶ Par exemple, Emma Porret (1879-1943) fustige les députés qui ont soutenu des naturalisations et donc l'«infiltration étrangère», ce qui ébranle les convictions des féministes «incorrigiblement patriotes» alors que la Suisse adopte «les déchets des autres pays», *Le Mouvement féministe* 38, 10 décembre 1915.

A La Chaux-de-Fonds, les votes favorables sont d'une dizaine de pourcents plus nombreux qu'au niveau cantonal lors des cinq votations. Au cours des décennies, les luttes des femmes de La Chaux-de-Fonds se sont heurtées à de multiples obstacles, mais elles ont contribué à caractériser la Métropole horlogère.

Conclusion

Dès la fin du XIX^e siècle, les droits des femmes sont revendiqués et discutés à La Chaux-de-Fonds à la fois dans les milieux aisés et dans la population ouvrière. Pendant des décennies, la profonde influence du christianisme social et le grand nombre d'électeurs socialistes contribuent à ce que le suffrage féminin soit proposé par des personnalités animées par différentes convictions politiques. Des députés des trois partis principaux soutiennent cette réforme. C'est ainsi que Neuchâtel est, en 1919, le premier canton à voter sur cette revendication féministe qui sera refusée par la majorité des électeurs. Il faudra attendre 1959 pour que le suffrage féminin soit adopté. Ce long et lent processus s'explique aussi par des diverses résistances aux droits des femmes. En effet, la défense de la famille, la protection des emplois horlogers, la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes combinent leurs effets. Les femmes sont souvent considérées comme des risques pour la stabilité sociale, pour la sécurité de l'emploi, pour la protection des traditions horlogères, pour la hausse des salaires ou pour la défense de la patrie. Pour de multiples motifs, les luttes féministes, menées par des femmes et par des hommes au-delà des différences économiques, politiques ou religieuses, imprègnent l'histoire de La Chaux-de-Fonds au XX^e siècle.

Marc PERRENOUD

Adresse de l'auteur : Rue de la Côte 57, 2000 Neuchâtel